



Assemblée générale

Cinquante-quatrième session

100^e séance plénière

Mardi 5 septembre 2000, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Gurirab (Namibie)

La séance est ouverte à 10 h 40.

Point 125 de l'ordre du jour (suite)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/54/915/Add.2)

Le Président (*parle en anglais*) : Dans une lettre figurant dans le document A/54/915/Add.2, le Secrétaire général informe le Président de l'Assemblée générale que, depuis la publication de sa communication contenue dans le document A/54/915 et Add.1, Djibouti, le Kirghizistan, Madagascar, Sainte-Lucie, le Turkménistan, Vanuatu et le Yémen, ont effectué les versements nécessaires pour ramener leurs arriérés en deçà du montant spécifié à l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de l'information contenue dans ce document?

Il en est ainsi décidé.

Point 22 de l'ordre du jour (suite)

Pour l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique : appel solennel (A/54/971)

Le président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant reprendre l'examen du point 22 de l'ordre du jour, intitulé « Pour l'édification d'un

monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique ».

À cet égard, je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/54/971, qui contient un appel solennel que j'ai lancé le 1er septembre 2000 à l'occasion de la trêve olympique.

Je vais maintenant donner lecture de l'appel solennel :

« Le 24 novembre 1999, l'Assemblée générale a adopté sa résolution 54/34, dans laquelle elle demandait instamment aux États Membres d'observer la trêve olympique pendant les XXVIIe Jeux olympiques, qui se dérouleront à Sydney, Australie, du 15 septembre au 1er octobre 2000.

L'idée de trêve olympique remonte à une antique tradition grecque, l'*ekecheiria*, qui voulait que toutes les hostilités soient suspendues pendant les Jeux.

Aujourd'hui, la trêve olympique est devenue une manifestation du désir qu'a l'humanité d'édifier un monde fondé sur les règles de la compétition régulière, sur la paix, sur la bienveillance réciproque et sur la réconciliation. De surcroît, elle est le trait d'union idéal entre une tradition ancienne et sage et l'objectif le plus impérieux de l'Organisation des Nations Unies, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité in-

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

ternationales. Cette unité d'objectifs et d'aspirations entre le mouvement olympique et l'Organisation est illustrée de la manière la plus frappante par le fait que le drapeau des Nations Unies flotte maintenant sur tous les lieux où se déroulent les épreuves des Jeux.

Les prochains Jeux de Sydney – les premiers du XXI^e siècle et du nouveau millénaire – se doivent d'être une rencontre pleine d'harmonie, où les athlètes passent en premier et où tout est fait pour la défense de l'environnement. Pendant les Jeux, et même après, il faudrait saisir l'occasion de se tourner vers le dialogue, la réconciliation et la recherche de solutions durables en vue de rétablir la paix dans toutes les zones de conflit, où les premières victimes sont les enfants, les jeunes et les femmes.

L'humanité a soif d'un monde sans haine ni guerre, un monde où les relations entre pays seraient fondées sur les idéaux de paix, de bonne volonté et de respect mutuel. Cet objectif n'est peut-être pas encore à notre portée, mais si la trêve olympique peut nous aider à obtenir ne serait-ce qu'un bref répit dans les conflits et les querelles, ce sera pour la communauté internationale un retentissant message d'espoir. Le drapeau des Nations Unies flottant sur les XXVII^e Jeux olympiques à Sydney, le respect de la trêve aura une valeur symbolique encore plus grande.

C'est pourquoi je lance un appel solennel à tous les États pour qu'ils montrent leur attachement à l'esprit de fraternité et de compréhension entre les peuples en respectant la trêve olympique pendant les Jeux de Sydney.

Je demande instamment à tous ceux qui sont actuellement engagés dans une lutte armée, où que ce soit et pour quelque raison que ce soit, de suspendre les hostilités et de respecter la trêve. Je demande à tous, individuellement et collectivement, de prendre sur eux d'observer la trêve olympique, ce qui est un moyen de promouvoir la bonne volonté de favoriser le règlement pacifique des conflits conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. »

Puis-je considérer que l'Assemblée prend note de l'appel solennel pour l'observation de la trêve olympique?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 22 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 49 de l'ordre du jour (suite)

Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions

b) L'Assemblée du millénaire

Projet de résolution (A/54/L.89)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va reprendre son examen de l'alinéa b) du point 49 de l'ordre du jour, intitulé « l'Assemblée du millénaire ».

À cet égard, l'Assemblée générale est saisie du projet de résolution publié sous la cote A/54/L.89.

Étant donné qu'il est nécessaire de procéder rapidement à l'examen de ce point, je voudrais consulter l'Assemblée afin de passer immédiatement à l'examen du projet de résolution contenu dans le document A/54/L.89. À cet égard, étant donné que le projet de résolution a été distribué seulement ce matin, il me semble nécessaire de déroger à la disposition pertinente de l'article 78 du Règlement intérieur :

« En règle générale, aucune proposition n'est discutée ni mise aux voix, à une séance de l'Assemblée générale, si le texte n'a pas été distribué à toutes les délégations au plus tard la veille de la séance. »

En l'absence d'objection, je considérerai que l'Assemblée générale accepte cette proposition.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq.

M. Al-Humaimidi (Iraq) (*parle en arabe*) : La délégation de mon pays a déjà présenté son commentaire sur le huitième alinéa du paragraphe 9, ayant trait aux sanctions. Nous tenons à réaffirmer ici que cet alinéa comporte une politique de deux poids deux mesures pour ce qui est des sanctions économiques. Le paragraphe ne reflète pas le point de vue de la communauté internationale et des États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Comme cela a été dit à maintes reprises, la résolution 51/242 de l'Assemblée générale, adoptée par consensus, énonce les principes essentiels, à savoir : le besoin d'utiliser tous les moyens pacifiques avant d'avoir recours aux sanctions, qui ne peuvent être considérées qu'en dernier ressort. Les sanctions économiques peuvent être imposées, si nécessaire, lorsqu'elles sont en conformité avec les principes de la Charte, et après la définition des objectifs de ces sanctions, l'établissement d'un calendrier précis et l'inclusion de dispositions permettant le réexamen périodique de ces sanctions ainsi que des conditions précises liées à leur levée. Les sanctions ne peuvent être utilisées en tant que moyen de revanche ou de représailles.

Malheureusement, les États-Unis et le Royaume-Uni ainsi que leurs agents koweïtiens ont insisté pour que cet alinéa soit maintenu tel quel. Ce paragraphe autorise à prendre pour cible des populations innocentes par le biais des sanctions. Ma délégation s'étonne de voir comment cette politique de deux poids deux mesures peut être aussi flagrante dans un tel document de l'ONU, qui est adopté à l'aube du nouveau millénaire.

Pourquoi demandons-nous que soient réduits les effets néfastes des sanctions économiques sur les populations innocentes et, également qu'ils soient éliminés pour les pays tiers? Parce qu'il serait plus judicieux d'éliminer les effets préjudiciables des sanctions sur les populations innocentes ainsi que sur les tiers. Ma délégation a fait preuve d'une grande souplesse afin de parvenir à un texte de consensus. Malheureusement, une fois de plus, force est de constater que les États-Unis, le Royaume-Uni et leurs agents koweïtiens ont insisté sur le maintien de cet alinéa, qui n'a aucune légitimité juridique ou morale. La délégation de ce pays ne peut accepter un texte aussi honteux.

Le Président (*parle en anglais*) : En tant que Président de l'Assemblée générale, il me faut sérieusement m'opposer à votre insinuation selon laquelle moi aussi, en tant que Président de l'Assemblée générale, je suis d'une manière ou d'une autre sous le contrôle des pays que vous avez mentionnés, et d'autres. Un nombre de pays plus élevé que ceux que vous avez mentionnés ne vous ont pas appuyé. Vous avez le droit de proclamer la position de votre Gouvernement, mais je m'oppose sérieusement à l'implication contenue dans la déclaration que vous venez de faire. J'ai été équitable vis-à-vis de chaque délégation, et la

décision que j'ai prise était fondée sur un consensus on ne peut plus clair auquel étaient parvenus tous ceux qui étaient présents et qui se sont joints au consensus.

Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur le point 49 b) de l'ordre du jour. Nous allons passer à l'examen du projet de résolution A/54/L.89. L'Assemblée va maintenant se prononcer sur ce projet de résolution intitulé « Projet de Déclaration du Millénaire ». Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/54/L.89?

Le projet de résolution A/54/L.89 est adopté (résolution 54/282).

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent prendre la parole au titre des explications de position sur la résolution qui vient d'être adoptée.

M. Doutriaux (France) : Monsieur le Président, effectivement, au nom de l'Union européenne, je voulais vous dire que nous sommes heureux du travail que vous avez réalisé. Vous avez dit à plusieurs reprises dans les réunions informelles que vous étiez un grand combattant. Vous l'avez prouvé encore une fois, vous êtes un grand combattant pour les Nations Unies et pour le succès du Sommet du millénaire.

Pour le compte rendu de cette réunion, j'avais une petite déclaration à faire, non pas au nom de l'Union européenne, mais au nom de la France. La France reste réservée quant à l'idée d'une conférence internationale pour identifier les moyens d'éliminer les dangers nucléaires. S'agissant des options permettant de parvenir à l'élimination des armes de destruction massive, en particulier des armes nucléaires, nous rappelons notre préférence pour la convocation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Mme King (États-Unis) (*parle en anglais*) : Au nom des États-Unis, je voudrais faire quelques observations sur le document que nous allons transmettre à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale pour être lu en tant que déclaration à la clôture du Sommet du millénaire, prévu du 6 au 8 septembre.

Au début de l'année, la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale a accepté un défi important. Le défi était de s'inspirer des observations faites si éloquemment dans le rapport du Secrétaire général du mois de mars, une réflexion sur le rôle des Nations

Unies au XXI^e siècle, afin d'élaborer une déclaration qui permettrait aux chefs d'État ou de gouvernement qui sont en train d'arriver à New York de réaffirmer leur foi dans l'Organisation des Nations Unies et dans sa Charte.

Je n'ai pas besoin de vous dire, Monsieur le Président, ni à personne dans cette salle, que le projet de résolution dont nous sommes saisis est le résultat de longues discussions et d'un large compromis entre nombre d'États Membres, sinon tous. Notre but commun était de parvenir à un document consensuel qui reprendrait toutes les valeurs essentielles dans les relations internationales au XXI^e siècle, en identifiant les objectifs clefs pour l'avenir. Le document dont nous sommes saisis atteint de façon générale ce but, mais les États-Unis ont des réserves sur certains aspects de ce texte. En particulier, à la section ayant trait à l'élimination des armes de destruction massive, il est fait référence à toutes les options possibles, notamment la convocation éventuelle d'une conférence internationale pour définir les moyens d'éliminer les dangers nucléaires. Les États-Unis ont souvent exprimé leurs vives réserves quant à la tenue d'une telle conférence.

Les États-Unis se félicitent de la mention faite dans ce document des changements climatiques et ils sont fermement décidés à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Nous croyons vraiment que les changements climatiques sont un problème planétaire qui exige une solution mondiale. Nous notons aussi que la croissance économique et l'augmentation des émissions ne vont pas nécessairement de pair. Au cours des deux dernières années, la croissance économique aux États-Unis a été de 4 % et plus, et l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre n'a été que 1 % ou moins.

S'agissant du Protocole de Kyoto, les États-Unis notent que dans de nombreux pays, y compris aux États-Unis, sa ratification est conditionnée par l'approbation des parlements nationaux, et qu'aucune réduction des émissions de gaz à effet de serre n'est requise par le Protocole, tant que cet accord n'est pas ratifié et entré en vigueur.

Enfin, dans une section importante consacrée aux besoins spéciaux de l'Afrique, les États-Unis regrettent qu'au paragraphe énonçant les mesures à prendre pour relever les défis que sont l'élimination de la pauvreté et la réalisation du développement durable en Afrique figure l'annulation de la dette. De l'avis des États-Unis

il aurait été plus juste et plus utile de parler de la nécessité, que les États-Unis reconnaissent et appuient de voir les États Membres et les institutions financières internationales travailler avec les Gouvernements des pays africains en vue d'élaborer des programmes d'allègement de la dette, y compris l'annulation de la dette, qui tiennent compte d'engagements probants de réduction de la pauvreté.

M. Gatilov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Dans le cadre de l'adoption du projet de résolution A/54/L.89, par laquelle l'Assemblée décide d'adresser le projet de déclaration du millénaire, pour examen, au Sommet du millénaire, et en particulier, de travailler à l'élimination des armes de destruction massive, la délégation russe voudrait souligner que des progrès sur la voie du désarmement nucléaire sont nécessaires pour que soient mis en oeuvre les accords existants. Nous devons nous efforcer d'éliminer la menace nucléaire dans le contexte du renforcement de la stabilité stratégique.

M. Wang Donghua (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, la délégation chinoise vous soutient dans tous vos efforts pour obtenir un bon projet de déclaration du Millénaire et le projet de texte que nous venons d'adopter est satisfaisant; la délégation chinoise y souscrit.

S'agissant du neuvième alinéa du paragraphe 9 sur l'élimination des armes de destruction massive et notamment des armes nucléaires, la délégation chinoise comprend les vues de certains pays sur la convocation d'une conférence internationale sur les dangers nucléaires. Nous espérons que cette conférence pourra être convoquée dans le cadre du désarmement en cours.

M. Mekprayoonthong (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Nous voudrions réitérer une préoccupation déjà exprimée par notre délégation au sujet du dixième alinéa du paragraphe 9. Nous aurions préféré que les mots « notamment en rendant les transferts d'armes plus transparents et en encourageant l'adoption de mesures de désarmement au niveau régional » soient supprimés.

M. Apata (Nigéria) (*parle en anglais*) : Intervenant au nom de la délégation du Nigéria et du Groupe des 77, je voudrais vous exprimer, Monsieur le Président, notre profonde reconnaissance et vous féliciter ainsi que vos collaborateurs pour votre travail remarquable sur le projet de Déclaration du millénaire, un texte dont nous pouvons tous être fiers et qui marquera notre époque.

Je voudrais ajouter une suggestion les délégations ayant exprimé des réserves devraient revoir leur position car cette déclaration sera adoptée au niveau du Sommet. Je lance un appel particulier pour supprimer de telles réserves; c'est un projet de Déclaration auquel nous devrions tous souscrire du fait que nous sommes dans un nouveau millénaire.

Mme Álvarez Núñez (Cuba) (*parle en espagnol*) : Je voudrais d'abord vous remercier, Monsieur le Président, et remercier vos collaborateurs pour avoir élaboré un document digne d'être présenté au Sommet du millénaire. Nous pensons que le projet de Déclaration est dans l'ensemble bien équilibré. Malgré des perceptions diverses de l'Organisation des Nations Unies et de son rôle dans le monde, reflétées dans les récents débats, le texte a pu obtenir des évaluations tout à fait positives, avec quelques réserves potentielles.

Je suis heureuse de dire que Cuba n'a pas de réserves sur le projet de résolution que nous venons d'adopter. Nous sommes heureux que le projet de Déclaration réaffirme notre foi dans les principes et objectifs de la Charte. Nous sommes d'accord sur le fait que l'appui au multilatéralisme doit donner lieu à un partage des responsabilités entre tous les États dans les relations internationales, en ce nouveau siècle. Cuba demeure un ferme défenseur du respect du droit international.

Nous considérons comme positif le fait que le projet de Déclaration reconnaisse le désarmement nucléaire comme une priorité. Nous réaffirmons notre appui à l'élimination totale des armes nucléaires.

Nous aurions aimé voir une distinction plus claire entre l'élimination de la pauvreté d'une part, et le développement, d'autre part, et nous notons que les références à l'interdépendance et à l'indivisibilité des droits humains sont absentes de la section sur les droits de l'homme, la démocratie et la bonne gouvernance.

Renforcer les Nations Unies au XXI^e siècle est une mesure tout à fait importante pour réaliser les objectifs et engagements énoncés dans le projet de Déclaration.

Comme tout autre travail humain, le projet de Déclaration est perfectible. Mais nous nous associons au consensus dans un esprit de souplesse et de compromis qui caractérise les activités de Cuba au sein de

l'Organisation des Nations Unies et ses relations avec tous les États épris de paix et de solidarité.

M. Franco (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre équipe, de cet excellent projet de déclaration et du travail admirable que vous avez réalisé pour mettre au point ce document que ma délégation estime très satisfaisant. La Colombie est tout à fait satisfaite de chacun des paragraphes.

Cependant, nous souhaitons qu'il soit consigné dans les comptes rendus que ma délégation a mené de bonne foi des consultations sur la possibilité d'inclure une référence à l'entrée en vigueur du Protocole de Cartagena sur la biodiversité et nous regrettons que cette référence ne figure pas dans le projet de déclaration.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais exprimer mes très sincères remerciements à l'Ambassadeur Gert Rosenthal, du Guatemala, et à l'Ambassadeur Michael John Powles, de la Nouvelle-Zélande, ainsi qu'aux autres collaborateurs pour leur temps, leur patience et leur compréhension. Ils ont tous été très efficaces et ont apporté des contributions inestimables au projet de Déclaration. Je suis sûr que les membres de l'Assemblée générale se joindront à moi pour leur exprimer toute leur reconnaissance.

Je donne la parole au représentant du Koweït qui souhaite intervenir pour exercer son droit de réponse.

M. Al-Awadi (Koweït) (*parle en arabe*) : Ma délégation ne souhaite pas parler très longuement. Nous sommes heureux que l'Assemblée ait adopté le projet de Déclaration du Millénaire et nous vous félicitons, Monsieur le Président, pour ce texte.

Dans le même temps, ma délégation souhaite répondre aux commentaires de la délégation iraquienne, qui s'est référée au Koweït comme un « agent » de certains États. C'est la façon habituelle dont l'Iraq traite le Koweït. Nous travaillons simplement avec tous les autres membres de l'Assemblée et exprimons notre avis. L'Iraq nous accuse ainsi que d'autres pays d'arrogance. Plus de 180 États ont adopté le Projet de Déclaration du millénaire, mais l'Iraq insiste sur le fait que le Koweït n'a pas le droit d'exprimer son avis. La délégation iraquienne continue de présenter ses vues sans daigner entendre le Koweït. Nous rejetons cette approche ainsi que le fait de nous accuser d'arrogance. Ma délégation affirme qu'aucun État n'a le droit

d'impliquer le Koweït dans des questions qui ne le concernent pas. Nous sommes un État souverain et nous avons le droit d'exprimer nos vues.

M. Jacob (Israël) (*parle en anglais*) : Dans un esprit de bonne volonté et de coopération et compte tenu de notre détermination à faire en sorte que le Sommet du millénaire connaisse un succès, Israël s'est associé au consensus sur la résolution qui vient d'être adoptée comme il entend également le faire pour la Déclaration du millénaire. Nous souhaitons cependant émettre officiellement une réserve qui devra être consignée dans les documents de l'ONU au sujet du deuxième alinéa du paragraphe 26.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen de l'alinéa b) du point 49 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 38 de l'ordre du jour (suite)

Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes

Rapport du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité (A/54/47)

Projet de décision (A/54/47, par. 31)

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant passer à l'examen du projet de décision figurant au paragraphe 31 du rapport du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité.

L'Assemblée va à présent se prononcer sur le projet de décision figurant au paragraphe 31 du rapport du Groupe de travail.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de décision?

Le projet de décision est adopté.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais adresser mes remerciements sincères à l'Ambassadeur

John de Saram du Sri Lanka, et à l'Ambassadeur Hans Dahlgren de la Suède, les deux Vice-Présidents très compétents du Groupe de travail à composition non limitée, qui ont continué, tout au long de cette session, de mener assidûment les discussions et les négociations complexes du Groupe. Nous en sommes maintenant à la septième année et j'espère que bientôt, nous pourrions revenir à l'Assemblée générale pour avoir un rapport sur l'état d'avancement des travaux sur cette question.

Je suis certain que les membres de l'Assemblée se joindront à moi pour leur exprimer notre reconnaissance sincère. Ils ont assurément la mienne.

Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec l'examen du point 38 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 49 de l'ordre du jour (suite)

Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions

a) Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions

Le Président (*parle en anglais*) : Les Membres se souviendront que le 17 septembre 1999, l'Assemblée a décidé d'inscrire cet alinéa à l'ordre du jour de la présente session. Je crois comprendre qu'il serait souhaitable de reporter l'examen de cet alinéa à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reporter l'examen de cet alinéa et l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons ainsi terminé l'examen de l'alinéa a) du point 49 de l'ordre du jour et de l'ensemble du point 49.

Point 59 de l'ordre du jour

Renforcement du système de l'Organisation des Nations Unies

Le Président (*parle en anglais*) : Les Membres se souviendront que le 17 septembre 1999, l'Assemblée a décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la présente session. Je crois comprendre qu'il serait souhai-

table de reporter l'examen de ce point à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reporter l'examen de ce point et l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous en avons ainsi terminé avec l'examen du point 59 de l'ordre du jour.

Point 60 de l'ordre du jour

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Le Président (*parle en anglais*) : Les Membres se souviendront que le 17 septembre 1999, l'Assemblée a décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la présente session. Je crois comprendre qu'il serait souhaitable de reporter l'examen de ce point à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite reporter l'examen de ce point et l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons ainsi terminé l'examen du point 60 de l'ordre du jour.

Point 61 de l'ordre du jour

Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que le 17 septembre 1999, l'Assemblée a décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la présente session. Je crois comprendre qu'il serait souhaitable de renvoyer l'examen de ce point à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite reporter l'examen de ce point de l'ordre du jour et l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons ainsi terminé l'examen du point 61 de l'ordre du jour.

Point 63 de l'ordre du jour

Question de Chypre

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que, le 17 septembre 1999, l'Assemblée a décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la présente session mais qu'elle a renvoyé la décision quant à la date précise de son examen au moment qui conviendra le mieux au cours de la session.

Je crois comprendre qu'il serait souhaitable de renvoyer l'examen de ce point à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite renvoyer l'examen de ce point et l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée en a ainsi terminé avec l'examen du point 63 de l'ordre du jour.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Adoption de l'ordre du jour et répartition des questions

Demande de réouverture de l'examen du point 99 g) de l'ordre du jour : Lettre du Président de la Deuxième Commission (A/54/952)

Le Président (*parle en anglais*) : Le point 99 g) de l'ordre du jour s'intitule « Relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat ».

Conformément à la résolution 54/213 de l'Assemblée générale, du 22 décembre 1999, j'ai adressé une lettre datée du 28 avril 2000 à M. Roble Olhaye de Djibouti, Président de la Deuxième Commission, lui demandant d'entreprendre, en mon nom, des consultations avec les États membres sur la date, les modalités, la nature du résultat et le thème du débat du deuxième dialogue de haut niveau sur le thème « S'adapter à la mondialisation : faciliter l'intégration des pays en développement dans l'économie au XXI^e siècle ».

À cet égard, l'Assemblée générale est saisie de la lettre du Président de la Deuxième Commission datée

du 30 juin 2000, publiée sous la cote A/54/952, dans laquelle il rend compte des résultats de ses consultations.

Pour permettre à l'Assemblée de prendre note de cette lettre, il sera nécessaire de rouvrir l'examen du point 99 g) de l'ordre du jour.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite rouvrir l'examen du point 99 g) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Les représentants savent que ce point 99 g) a été renvoyé à la Deuxième Commission.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite examiner directement le point 99 g) de l'ordre du jour en séance plénière?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais proposer à l'Assemblée de procéder immédiatement à l'examen du point 99 g) de l'ordre du jour.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, nous procédons ainsi.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite prendre note de la lettre du président de la Deuxième Commission figurant au document A/54/952?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite terminer son examen du 99 g) de l'ordre du jour et du point 99 dans son ensemble?

Il en est ainsi décidé.

Point 122 de l'ordre du jour

Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que, le 17 septembre 1999, l'Assemblée a décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la cinquante-cinquième de l'Assemblée générale.

Je crois comprendre qu'il serait souhaitable de renvoyer l'examen de ce point à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite reporter l'examen de ce point et l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous en avons ainsi terminé avec l'examen du point 122 de l'ordre du jour.

Point 134 de l'ordre du jour

Financement de l'Opération des Nations Unies en Somalie II

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que, le 17 septembre 1999, l'Assemblée a décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la présente session.

Je crois comprendre qu'il serait souhaitable de renvoyer l'examen de ce point à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite reporter l'examen de ce point et l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous en avons ainsi terminé avec l'examen du point 134 de l'ordre du jour.

Point 135 de l'ordre du jour

Financement de l'Opération des Nations Unies au Mozambique

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que, le 17 septembre 1999, l'Assemblée a décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la présente session.

Je crois comprendre qu'il serait souhaitable de renvoyer l'examen de ce point à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite reporter l'examen de ce point et l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous en avons ainsi terminé avec l'examen du point 135 de l'ordre du jour.

Point 138 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies en Haïti

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que, le 17 septembre 1999, l'Assemblée a décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la présente session.

Je crois comprendre qu'il serait souhaitable de renvoyer l'examen de ce point à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite reporter l'examen de ce point et l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous en avons ainsi terminé avec l'examen du point 138 de l'ordre du jour.

Point 139 de l'ordre du jour

Financement de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que, le 17 septembre 1999, l'Assemblée a décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la présente session.

Je crois comprendre qu'il serait souhaitable de renvoyer l'examen de ce point à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite reporter l'examen de ce point et l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous en avons ainsi terminé avec l'examen du point 139 de l'ordre du jour.

Point 140 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que, le 17 septembre 1999, l'Assemblée a décidé d'inscrire le point 140 à l'ordre du jour de la présente session.

Je crois comprendre qu'il serait souhaitable de renvoyer l'examen de ce point à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reporter l'examen de ce point et l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous en avons ainsi terminé avec l'examen du point 140 de l'ordre du jour.

Point 167 de l'ordre du jour (suite)

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

Note verbale (A/54/966)

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres de souviendront qu'à la 98e séance plénière, le 15 juin 2000, l'Assemblée générale a adopté, au titre du point 167 de l'ordre du jour, la résolution 54/280.

À cet égard, je souhaite attirer l'attention des membres sur le document A/54/966, qui contient une note verbale datée du 18 août 2000 de la Mission permanente de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies, dans laquelle il est demandé que le point 167 soit inscrit à l'ordre du jour de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reporter la poursuite de l'examen de ce point et l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Dans la même note verbale, le Gouvernement autrichien a en outre exprimé le souhait que ce point soit examiné directe-

ment en séance plénière. Cette information sera communiquée à l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session.

Nous en avons ainsi terminé avec l'examen du point 167 de l'ordre du jour.

Point 170 de l'ordre du jour

Agression armée contre la République démocratique du Congo

Note verbale (A/54/969)

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 3e séance plénière, le 17 septembre 1999, l'Assemblée générale a inscrit le point 170 à l'ordre du jour de la cinquante-quatrième session.

À cet égard, j'attire l'attention des membres sur le document A/54/969, qui contient une note verbale datée du 21 août 2000 de la Mission permanente de la République démocratique du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies, dans laquelle il est demandé que le point 170 soit inscrit à l'ordre du jour de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reporter l'examen de ce point et l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Dans la note verbale qui figure dans le document A/54/969, le Gouvernement de la République démocratique du Congo a exprimé le souhait que ce point soit examiné directement en séance plénière. Cette information sera communiquée à l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session.

Nous en avons ainsi terminé avec l'examen du point 170 de l'ordre du jour.

Point 176 de l'ordre du jour

Examen du problème du virus de l'immunodéficience humaine et du syndrome d'immunodéficience acquise sous tous ses aspects

Projet de résolution (A/54/L.88/Rev.1)

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine, qui va présenter le projet de résolution A/54/L.88/Rev.1.

M. Kuchinski (Ukraine) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le projet de résolution intitulé « Examen du problème du virus de l'immunodéficience humaine et du syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) sous tous ses aspects », qui figure dans le document A/54/L.88/Rev.1. Je suis heureux d'annoncer que ce projet de résolution a été parrainé par plus de 70 délégations représentant toutes les régions du monde.

Je saisis cette occasion pour exprimer notre sincère reconnaissance aux coauteurs et à toutes les délégations dont la participation constructive aux consultations officielles a permis d'aboutir au texte de consensus de ce projet de résolution.

Je souhaite souligner que le VIH/sida, nous en sommes convaincus, est une épidémie de dimension planétaire aux ramifications humaines et sociales considérables allant bien au-delà du simple secteur de la santé. La question du VIH/sida a déjà été abordée dans différentes instances internationales, à la fois au sein et en dehors du système des Nations Unies. Il est encourageant de constater que cette attention accrue accordée au problème du sida a commencé à produire les premiers résultats positifs.

En même temps, il est tout à fait clair que seuls les efforts concertés et coordonnés de la communauté internationale permettront de s'attaquer avec succès au problème du VIH/sida. Mon pays, qui est lui aussi frappé par l'épidémie du VIH/sida, qui s'est répandue à une vitesse alarmante ces dernières années, est convaincu qu'il est grand temps que les Nations Unies élaborent un programme d'action complet contre cette épidémie. À notre avis, l'Assemblée générale devrait jouer un rôle central dans la solution de ce problème mondial.

Nous pensons que le projet de résolution dont nous sommes saisis vise à lancer ce processus. Il permettra à l'Assemblée générale d'apporter une contribution considérable à la lutte que mène la communauté internationale contre le sida en organisant une session extraordinaire, qui, à notre avis, constitue l'instance la plus appropriée à cet effet.

L'objectif principal du projet de résolution est indiqué au paragraphe 1 de son dispositif à savoir,

convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale aussitôt que possible, de préférence en mai 2001, mais avant la fin de la cinquante-sixième session, pour examiner le problème du VIH/sida sous tous ses aspects et y faire face et pour coordonner et intensifier les efforts internationaux pour en venir à bout.

Le projet de résolution A/54/L.88/Rev.1 reflète la vive préoccupation de la communauté internationale face à la propagation de plus en plus rapide du virus de l'immunodéficience humaine dans le monde, où des millions de personnes sont déjà infectées, et au fait que le nombre de cas de sida déclaré augmente en conséquence. Le projet de résolution demande instamment aux États Membres et aux observateurs de se faire représenter à la session extraordinaire à un niveau politique élevé.

En vue de la tenue de cet événement majeur, le projet de résolution prévoit que la date exacte de la session extraordinaire ainsi que les modalités, la participation au processus préparatoire et à la session extraordinaire et leur organisation devront être arrêtées dès que possible, lors de la cinquante-cinquième session.

À cette fin, il est proposé d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-cinquième session le point intitulé « Examen du problème du virus de l'immunodéficience humaine et du syndrome d'immunodéficience acquise sous tous ses aspects ».

Pour terminer, je voudrais exprimer mon sincère espoir de voir le projet de résolution A/54/L.88/Rev.1 recueillir l'appui le plus large possible et être adopté par l'Assemblée générale par consensus.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la France qui va intervenir au nom de l'Union européenne.

M. Bossière (France) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie –, les autres pays associés – Chypre et Malte – ainsi que le pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen – Islande – se rallient à cette déclaration.

Le défi de l'épidémie du sida est terrible dans sa brutalité et son ampleur. Il doit être relevé. Nous savons qu'il ne peut l'être que si tous les acteurs concernés, tant aux niveaux local, national, régional et international s'y engagent pleinement par des efforts et des

actions qu'ils savent communs et coordonnés. L'ONU, et tout particulièrement l'Assemblée générale de ses États Membres, est un forum irremplaçable à cet égard.

C'est là le sens de l'appui de l'Union européenne en faveur de ce projet de session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. L'Union européenne souhaite que, dès les premières semaines de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, un processus préparatoire concentré et efficace permette à toutes les délégations de décider ensemble des modalités de participation à cette session et de son organisation.

Nous aurons aussi à décider du moment opportun pour tenir cette session. Le cadre temporel fixé par la présente résolution est volontariste et réaliste – volontariste, car il se fixe pour objectif de ne pas différer au delà de septembre 2002; – réaliste, car chacun sait, dès maintenant, que l'année 2001 est déjà excessivement chargée par des réunions de haut niveau et des processus préparatoires qui se tiendront sur des sujets, eux aussi, essentiels – la troisième Conférence des Nations Unies pour les pays les moins avancés, le suivi du Sommet mondial des enfants, la Conférence mondiale contre le racisme, le suivi de la Conférence sur les établissements humains, etc.

L'Union européenne tient à remercier les initiateurs du projet – Costa Rica, Nigéria, République tchèque, Ukraine, Zimbabwe. Ils ont été à l'origine de l'engagement de ce processus. Grâce à eux, nous sommes aujourd'hui très nombreux à coparrainer le texte de résolution que nous avons devant nous.

Enfin, l'Union européenne remercie également toutes les délégations qui ont travaillé de la manière la plus constructive et la plus transparente, durant les sessions informelles, à l'élaboration d'un consensus.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Soudan.

M. Rahmtalla (Soudan) (*parle en arabe*) : Je prends la parole pour apporter une correction au paragraphe 1 du projet de résolution que nous sommes sur le point d'adopter, car le texte arabe indique qu'il serait préférable de tenir cette session en mai 2000. En fait, il faut lire « 2001 », et je voudrais que le Secrétariat procède à la rectification voulue.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Kenya.

M. Adawa (Kenya) (*parle en anglais*) : Ma délégation ne peut rester silencieuse au sujet du présent projet de résolution. Il est regrettable que le nom du Kenya n'apparaisse pas parmi les États ayant coparrainé ce texte alors qu'il contribue efficacement au processus qui a initié le problème et aux idées sur la question. Dans le même temps, ma délégation ne peut rester silencieuse sur le projet tout en sachant que les effets négatifs du VIH/sida ont érodé les acquis socio-économiques des pays en développement, en particulier de l'Afrique, et du Kenya.

C'est dans ce contexte que ma délégation a parrainé le projet de résolution et y souscrit pleinement.

Le Président (*parle en anglais*) : Les rectifications ont été apportées. Je vais lire dans un instant la liste des autres pays coparrainant le projet de résolution.

Je donne la parole au représentant de la Côte d'Ivoire.

M. Ahipeaud Guebo (Côte d'Ivoire) : La Côte d'Ivoire souhaiterait figurer au nombre des coauteurs de la résolution qui fait l'objet de notre analyse actuelle.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur ce point. Nous allons maintenant passer à l'examen du projet de résolution A/54/L.88/Rev.1. Voici les noms des pays qui se sont également portés coauteurs du projet de résolution : Guatemala, Malte, Fédération de Russie, Slovaquie, États-Unis d'Amérique, Bélarus, Islande, Pays-Bas, Liechtenstein, Myanmar, Haïti, Suriname, Kenya, Algérie, Côte d'Ivoire, Cameroun.

Mme Gras (France) : Au vu du document qui nous a été transmis aujourd'hui même par le Secréariat, je remarque que vous avez à l'instant oralement rajouté les Pays-Bas comme « co-sponsor » et qu'aucun des autres noms des États membres de l'Union européenne n'apparaît. Or nous sommes tous les 15 coauteurs de ce projet de résolution. Par conséquent, je ne sais pas si j'ai le bon document; j'ai une hésitation. Alors, c'est manifestement sur la version anglaise mais pas sur la version française. En tous cas, tous les pays de l'Union européenne sont coauteurs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Secrétaire général adjoint aux affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence, pour qu'il clarifie cette question.

M. Jin (Secrétaire général adjoint aux affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence) (*parle en anglais*) : Sur ce point, nous avons pris note de la déclaration faite par la délégation française et nous allons veiller à ce que la correction voulue soit faite dans la version française.

En ce qui concerne l'état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/54/L.88/Rev.1, j'attire l'attention de l'Assemblée générale sur ce qui suit : compte tenu du fait que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission n'ont pu se réunir en raison de la clôture de la cinquante-quatrième de l'Assemblée générale aujourd'hui, les incidences sur le budget-programme seront présentées à l'Assemblée générale pour qu'elle les examine et se prononce à ce sujet lors de la cinquante-cinquième session.

M. Sabo (Niger) : La délégation nigérienne souhaite au même titre que les autres délégations prendre la parole pour se joindre au groupe des co-auteurs de ce projet de résolution A/54/L.88/Rev.1 relative au sida.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/54/L.88/Rev.1?

Le projet de résolution est adopté (résolution 54/283).

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle aux délégations que les points ci-après de l'ordre du jour, sur lesquels l'Assemblée générale s'est déjà prononcée lors des séances précédentes, restent toujours à l'examen de l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session : points 10, 11, 15, 17, 20, 27, 37, 42 à 44, 46 à 48, 50, 97, 101, 106, 110, 116, 117 à 121, 123 à 133, 136, 137, 141 à 151, 160, 163, 164, 166, 169, 172, 173 et 175.

Comme les membres le savent, ces points sont inscrits à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, à l'exception des points 101 b), intitulé « Coopération économique et technique entre pays en développement », 123, intitulé « Corps commun d'inspection », 150, intitulé « Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone » et 163, intitulé « Examen de l'application de la résolution 48/218 B de l'Assemblée générale ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale estime en avoir terminé avec l'examen de ces points à la présente session?

Il en est ainsi décidé.

Déclaration de clôture du Président

Le Président (*parle en anglais*) : Nous sommes maintenant arrivés à la fin de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale et le moment est venu pour moi de transmettre le marteau à mon digne successeur.

Nous avons eu une expérience unique des plus mémorables. Pour la première fois dans l'histoire, cette session de l'Assemblée générale chevauche deux siècles et deux millénaires. Parmi les tâches les plus mémorables, celle de préparer l'historique Sommet du Millénaire des chefs d'État et de gouvernement a été de loin la plus importante pour l'ONU. L'humanité va assister à la plus grande rencontre des dirigeants du monde. Cet événement qui marque réellement une étape historique, sera couronné par la déclaration finale.

Nous avons organisé trois sessions extraordinaires. La première, tenue en septembre dernier, était consacrée aux petits États insulaires en développement et leurs besoins particuliers. Les deux autres ont eu lieu en juin de cette année, l'une pour assurer le suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes tenue à Beijing en 1995 et l'autre pour donner suite au Sommet mondial pour le développement social tenue à Copenhague en 1995; ces deux sessions extraordinaires ont eu respectivement lieu à New York et à Genève.

Ces trois sessions extraordinaires ont adopté des déclarations et des programmes d'action pragmatiques, en tenant compte des progrès remarquables déjà réalisés par les États Membres et d'autres acteurs clés sur la scène internationale et au niveau national. Je recommande à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale d'accorder une attention particulière à ces documents qui contiennent des conclusions importantes et à donner suite à leurs recommandations.

Nous avons activement mis en oeuvre l'ordre du jour du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité. Malheureusement,

ce débat en est à sa septième année et il s'est avéré une fois de plus impossible aux États Membres de résoudre les principales questions litigieuses, en particulier la question de l'admission de nouveaux membres permanents, l'exercice du droit de veto et certaines questions de procédure délicates.

Des progrès notables ont cependant été enregistrés pour ce qui est des méthodes de travail du Conseil de sécurité. Le Conseil a commencé à ouvrir ses réunions aux autres États Membres de l'ONU et à avoir des contacts informels avec les organisations non gouvernementales. Cette ouverture et cette souplesse méritent d'être encouragées. Le problème essentiel semble être le manque de volonté politique manifeste de la part de certains membres permanents. Compte tenu de cette impasse qui risque de durer quelque temps, je suis d'avis que nous réexaminions la position établie sur un « train de mesures ». Il y a là des idées nouvelles qui permettraient de faire avancer le débat.

Entre-temps, j'espère que tous les pays se rallieront à l'avis d'un grand nombre d'États Membres qui sont conscients du besoin pressant de réformer, d'élargir et de démocratiser le Conseil de sécurité. J'invite les représentants à étudier avec soin le dernier rapport du Groupe de travail. Ce rapport contient des propositions pratiques pour l'avenir.

Qui plus est, conformément aux résolutions 53/92 et 54/234 de l'Assemblée générale, j'ai créé un groupe de travail pour rendre opérationnelle la mise en oeuvre des recommandations du Secrétaire général contenues dans son rapport de 1998 sur les causes des conflits et leurs conséquences en Afrique. Le groupe de travail a fait des propositions concrètes pour aplanir les difficultés en tenant compte des précieuses recommandations du Conseil économique et social. Ces propositions sont jointes au rapport dont est maintenant saisie la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Sur une autre question connexe, l'Assemblée a également décidé de convoquer en 2001 une conférence intergouvernementale d'une importance majeure qui sera consacrée au financement pour le développement. C'est un sujet d'actualité qui est aujourd'hui au centre du débat actuel sur le développement, l'élimination de la pauvreté, l'annulation de la dette, le plein emploi et la prospérité pour tous. Je considère qu'il s'agit là d'un objectif mondial qui dépend à la fois de la volonté politique et de la mobilisation des

ressources. À cet égard, j'ai décidé de mettre en place un bureau du comité préparatoire pour cette conférence qui a déjà activement entrepris ses activités de planification. La participation de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international, de l'Organisation mondiale du commerce, du Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres acteurs à la conférence de haut niveau qui est prévue, est indispensable dès le départ. Nous avons besoin d'une telle collaboration pour réaliser les objectifs et les plans de développement de l'ONU. Je félicite l'Assemblée générale d'avoir lancé ce que j'appelle une opération de sauvetage axée sur l'être humain.

Le Sommet du Millénaire de l'ONU s'ouvrira demain dans cette salle plénière. Ce sera sans aucun doute un moment historique tant pour l'ONU que pour l'humanité dans son ensemble. Lorsque le débat général débutera la semaine prochaine, nous célébrerons les résultats du Sommet et nous rendrons hommage aux dirigeants du monde pour avoir exprimé leur volonté collective de promouvoir la paix mondiale, la coopération et le développement et pour avoir réaffirmé leur appui à l'ONU.

J'ai eu le privilège de présider aux préparatifs du Sommet du Millénaire et je voudrais remercier toutes les délégations de la coopération qu'ils nous ont apportée pour mener à bien les préparatifs de ce Sommet. Le Sommet du Millénaire va adopter une déclaration finale, un document qui fera sans doute autorité sur le plan politique et qui revêtira une importance historique à la mesure de ce Sommet lui-même sans précédent.

Au cours de ma présidence, je suis resté fidèle au mandat de l'Assemblée générale, conformément à la Charte des Nations Unies. Je me suis efforcé d'accorder une importance égale à tous les points de l'ordre du jour et aux questions qui ont été soulevées par différents intervenants dans le cadre du mandat assigné à l'Assemblée.

Cependant, j'ai estimé qu'il y avait lieu de privilégier certaines questions qui, à mon avis, revêtent une importance majeure pour l'ONU, ses États Membres et le monde dans son ensemble, notamment, la réforme de l'ONU, l'intervention humanitaire, les droits des femmes, la situation tragique des enfants, l'épidémie du VIH/sida, l'élimination de la pauvreté, le fardeau de la dette, le financement pour le développement et le renforcement de l'autorité et de l'intégrité de l'Assemblée générale. Je développerai ces thèmes à une autre occa-

sion en ma qualité de Ministre des affaires étrangères de la Namibie.

J'ai relevé, précédemment combien le processus de réforme des Nations Unies s'avère long et frustrant. Je voudrais rappeler mon point de vue quant aux fonctions et aux pouvoirs de l'Assemblée générale. La Charte énonce clairement à plusieurs reprises les fonctions et les pouvoirs globaux et incontestables de l'Assemblée. Ces qualités ont été nettement renforcées par des résolutions et des décisions subséquentes des Nations Unies, sans exclure le rôle de l'Assemblée générale dans le domaine du maintien et de l'imposition de la paix.

Au cours des 12 derniers mois, j'ai pu constater dans quelle mesure l'autorité et l'intégrité de l'Assemblée générale continuent de faire l'objet de dénigrement au profit des autres organes. J'ai fait part de ma préoccupation à ce sujet dans mon discours de réception de l'année dernière. Il est grand temps pour les États membres, notamment les pays en développement, de réagir contre les attaques persistantes et la marginalisation de l'organe principal des Nations Unies, l'Assemblée générale.

Depuis 1960, le nombre de Membres des Nations Unies a augmenté de façon spectaculaire pour atteindre 188. Aujourd'hui, il atteindra 188. L'Assemblée générale ne ressemble à aucun autre organe : Elle est l'organe le plus représentatif, le plus démocratique, le plus transparent et le plus à même de définir les politiques des Nations Unies. C'est ici que commencent et aboutissent les véritables affaires. C'est une des questions brûlantes qui me tient à coeur, et que j'aborderai plus tard. Pour le moment je me suis acquitté de ma tâche. C'est la raison pour laquelle j'ai été désigné président : rien de plus, rien de moins. Mais l'Assemblée générale, elle, continue. Et telle est ma contribution.

Je ne suis pas le premier, et je ne serai certainement pas le dernier à réitérer l'appel à une coopération, à une coordination et à une action plus étroite et plus régulière, entre les principaux responsables de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social et du Secrétariat. Une telle interaction institutionnalisée, systématisée et soutenue aux niveaux les plus élevés de l'Organisation renforcera sa capacité à assurer le succès, l'efficacité et la rentabilité dans l'ensemble du système.

Ceci est absolument vital particulièrement à un moment où les changements rapides des conditions

internationales exigent une seule vision, une seule voix et une action concertée par le biais des principaux organes des Nations Unies. Je n'ai pas oublié les autres, mais ces quatre éléments sont au centre des activités quotidiennes de l'Organisation.

Les Nations Unies sont confrontées à des temps difficiles dans ce siècle. Un des meilleurs moyens de garantir l'efficacité et la réussite de l'Organisation est de s'assurer qu'elle bénéficie des ressources suffisantes et d'un soutien politique. À cette fin, les États Membres doivent s'acquitter entièrement et sans condition de leur contribution dont la valeur est dûment déterminée et juridiquement obligatoire. Cette question est maintenant devenue un point litigieux qui a, en effet, des conséquences politiques graves sur les activités des Nations Unies. L'état actuel des finances de l'Organisation est précaire, et il faut d'urgence parvenir à une solution durable.

Pendant la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, les États Membres seront saisis encore une fois d'un ordre du jour change qui contient une série de défis sérieux et de problèmes auxquels les Nations Unies sont confrontés. Mais nous ne savons que trop bien que pratiquement toutes les questions sociales cruciales et démoralisantes dans le monde ont été soulevées, analysées et définies dans le cadre de programmes et de plans d'action spécifiques il y a bien longtemps.

Nous en avons connaissance grâce aux sommets des Nations Unies des années 90 qui se sont efforcés de présenter aux États Membres des questions ayant trait aux politiques publiques, aux priorités et aux financements pour le développement par la communauté internationale. Les objectifs de ce programme centré sur la population restent intacts. On peut les résumer dans les termes paix, développement, mobilisation des ressources et sécurité humaine.

S'il y a une volonté politique déterminée appuyée par des ressources financières adéquates, les pays en développement et leurs populations très pauvres seront bien placés pour faire face de manière efficace aux problèmes de l'éducation pour tous, de l'égalité entre les sexes, des soins de santé, des soins pour l'enfant, de l'élimination de la pauvreté, du développement rural, de l'eau salubre et de la construction de l'infrastructure. Ce que je dis, c'est que nous connaissons tous exactement la nature des problèmes, des besoins et des priorités des pauvres. Ce qui a manqué, ce

sont les ressources permettant d'engendrer un développement social durable.

Au cours de l'année passée, j'ai pris la parole à chaque occasion sur le sujet, qui brise le cœur, de la souffrance et des violences délibérées contre les enfants du monde, en particulier ceux qui sont pris aux pièges des conflits armés. J'ai tenté, avec de nombreux autres collègues dévoués à travers le monde, de sensibiliser la communauté internationale. J'ai utilisé mes fonctions pour mettre en relief cette question. Je voudrais rendre hommage à toutes les institutions des Nations Unies, les organisations, les bureaux et des individus dans le monde entier qui ont fait partie de cette noble croisade.

Leurs efforts pour garantir un monde meilleur, plus sûr et plus humain dans l'intérêt des générations futures sur lesquelles repose l'avenir de la civilisation humaine - nos enfants - soutiendront cette cause, une des plus sacrées. Nos enfants sont les avocats du dialogue de demain, et non des chocs entre les civilisations du monde qui ont fait que nous sommes différents mais pourtant unis dans notre diversité. Nous sommes un. Ou nous nageons ensemble ou nous coulons ensemble : il nous importe de choisir. Mais sauver les enfants doit être une priorité.

L'Assemblée générale cette année a ajouté un nouveau protocole facultatif à la convention relative aux droits de l'enfant de 1989. Cette mesure opportune contribuera à améliorer le bien-être des enfants, et à les protéger contre le travail, l'exploitation sexuelle, les guerres destructrices et le déshonneur de la pornographie.

Si je suis encouragé par l'engagement grandissant des États Membres de l'ONU en faveur de la sauvegarde et de la promotion du bien-être des enfants, il reste encore beaucoup à faire. L'Assemblée générale doit rester vigilante pour protéger nos enfants et elle doit s'en prendre et faire honte, en les nommant et les localisant, à leurs bourreaux et aux complices de ces bourreaux.

L'un des défis les plus urgents auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui consiste à placer les besoins des personnes au centre du programme mondial de paix, de développement et de démocratie. C'est ce que j'ai dit à Genève lors de la cérémonie de clôture de la session extraordinaire sur le développement social. Nous devons rassembler toute la volonté politique nécessaire, mobiliser les ressources appropriées et nous

concentrer sur des priorités centrées sur les personnes pour vaincre la pauvreté, la faim, le besoin et la peur, et les éradiquer une fois pour toutes. La compassion, la générosité et le partage sont des vertus nobles qui devraient régir les relations humaines.

Certes, l'ONU n'est pas une organisation parfaite, mais c'est la seule véritable maison commune internationale, universelle et représentative, que nous ayons. C'est ici, et nulle part ailleurs, que nous pouvons ensemble œuvrer à la paix mondiale et au développement dans l'intérêt de tous. Ceci doit être ce que nous espérons et attendons tous du Sommet de Millénaire, qui commence demain dans cette salle majestueuse des États et de « Nous, les peuples ».

J'ai une longue liste de personnes merveilleuses à remercier. Je le ferai volontiers avec le temps.

Point 2 de l'ordre du jour

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

Le Président (*parle en anglais*) : Nous arrivons maintenant à la fin de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale. J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

Clôture de la cinquante-quatrième session

Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare close la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 12 h 20.